

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

<p>Séance du 23 juin 2025</p> <p>Date de convocation 16 juin 2025</p> <p>Nombre de Conseillers</p> <p>En exercice..... 27</p> <p>Présents 17</p> <p>Pouvoirs 06</p> <p>Votants 23</p>	<p>Le vingt-trois juin deux mil vingt-cinq à 18h37, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 16 juin 2025, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Richard JACQUET, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : Anne-Sophie DE BESSES, Albert NANIYOUA, Carole HERVAGAUULT, Léon TAISNE, Marie-Claude LAURET, Pascal MARIE, Monique INFRAY, Maryvonne DAVOT, Anthony LE PENNEC, Nadine DESCHAMPS, Arnaud DAMIEN, Danielle BERTRE, Mourad AFIF-HASSANI, Guy COTTREZ, Hervé LOUR, François BIQUILLON</p> <p><u>Étaient absents avec pouvoir</u> : Cédric VIGUERARD à Anne-Sophie DE BESSES, Daniel BREINER à Pascal MARIE, Karine BOTTE à Marie-Claude LAURET, Ludovic GUIOT à Carole HERVAGAUULT, Manuella FERREIRA à Maryvonne DAVOT, Philippe MAUGER à Arnaud DAMIEN</p> <p><u>Excusé</u> : Corentin LECOMTE</p> <p><u>Étaient absents</u> : Olivier MOHLO, Stéphane BREHAM, William BERTRAND</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Danielle BERTRE</p>
--	--

Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

25.22 - PERSONNEL TITULAIRE ET STAGIAIRE DE LA FPT – Tableau des Effectifs 2025 - Modificatif n°1

Rapporteur : Monsieur le Maire

Ce tableau répertorie les postes ouverts au niveau de la collectivité et tient compte également des ouvertures et suppressions de poste survenues au cours de l'année.

Les modifications du tableau des effectifs qui sont présentées ci-dessous ajustent les états d'effectifs de la collectivité.

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer, sur proposition de l'autorité territoriale, les effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services de la commune,

Considérant la présentation du tableau des effectifs au Comité Social Territorial le 03 juin 2025 et à l'avis favorable de ce dernier,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable du CST en date du 03 juin 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- **DE MODIFIER** les postes de la collectivité au 1^{er} juillet 2025 selon les tableaux suivants :

* Au titre de la transformation de 3 contrats aidés non permanent d'animation en emploi permanent :

GRADE OU EMPLOIS	CATEGORIE	CREATION DE POSTE	SUPPRESSION DE POSTE
Adjoint d'animation	C	3	0
TOTAL		3	0

* Au titre du remplacement de l'agent de surveillance de la voie publique :

GRADE OU EMPLOIS	CATEGORIE	CREATION DE POSTE	SUPPRESSION DE POSTE
Gardien brigadier	C	1	0
Brigadier chef principal	C	1	
TOTAL		2	0

* Au titre de l'augmentation de la quotité horaire d'un poste d'agent d'entretien :

GRADE OU EMPLOIS	CATEGORIE	CREATION DE POSTE	SUPPRESSION DE POSTE
Adjoint technique 24h00	C	1	0
Adjoint technique 20h00	C	0	1
TOTAL		1	1

- **D'AJUSTER** le tableau des effectifs de la collectivité selon les modifications mentionnées précédemment.
- **DE DIRE** que le grade de police municipale non utilisé sera supprimé à l'issue du recrutement

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget 2025 de la ville de Pont de l'Arche, chapitre 012.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

Votants	23
Pour	23
Contre	-
Abstention	-

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé avec nous au registre les membres présents.

Le/La secrétaire de séance

Certifié conforme et exécutoire
Le Maire de Pont de l'Arche.
Richard JACQUET